BRILLE D'ETAN

PRIX DES INSERTIONS. Annonces ... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. -

Les lignes de tirre comptent pour le nombre de lignes de trate dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraltront que dans le nuJOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Le Propriétaire Gérant, Aug. Allien.

Paraissant tous les Samedis.

Etampes. - Imprimerie de Aug. Allien.

PRIX de L'ABONNEMENT Un an 12 fr. Six mois..... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal ... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les in sertions an comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qu n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Etampes, dans le journal l'Abeille d'Etampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.»

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 3 Novembre 1873.

STATIONS	9	10	13	30	28	16	18	56	22	24	63	86	18	2	STATIONS	4	3	53	5	9	11	57	29	13	17	61	21	23	53
SIATIONS	1 2 3	L'e cl.	l'e cl.	1 2 3	1 2 3	123	Ire cl.	123	123	lre cl.	123	123	123	1 2 3		1 2 3	l'e cl.	123	Ire cl.	1 2 3	1 2 3	123	123	1re cl.	Ire cl.	123	123	123	12
	marin.	matin.	matin.		matin.	matin.	soir.		soir.	soir.		soir.	soir	soir.		mat n.	matin.	matin.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	soir.	80IT.	soir.	soir.	soir.	agir
REEANS D.	1 21	2 16	2 43		6 50	10 45	2 »	74	3 40	7 23		8 40	9 25	11 »	PARIS. Dép	7 15	9 10	9 20	10 45	11 45	1 40	5 -»	6	7 45	8 45	9 >	10 5	10 45	12 3
OURY	2 10	>	2		7 52	11 52	2 50		4 48	>		9 32	10 35	11 49	BRETIGNY	8 15	9 49	10 33	>	12 59	2 58	6 20	7 14	8 19	9 23	10 10	11 15	11 35	1 5
NGERVILLE	2	3 16	>		8 15	12 16	>		5 12	3		9 52	>	2	BOURAY	8 34	>	10 52	>	1 17	3 17	6 41	7 32	3		10 28	11 10	11 00	-
ONNERVILLE	»	>	>	matin.	8 24	12 26	> 1	soir.	5 22	>	soir.	>	>		LARDY	8 41	>	11 >	>	1 23	3 24	6 47	7 38		3	10 34		- 2	1
TAMPES	2 58	3 41	4 7	6 »	8 51	12 55	3 30	3 45	5 50	8 47	9 »	10 23	11 24	12 37	CHAMARANDE.	8 48	2	11 7	3	1 30	3 31	6 54	7 45	,		10 41	-		1
TRECHY	>	>	>	6 11	9 2	1 7	>	3 56	6 2	,	9 11	,	>		ETRECHY	8 54	>	11 13	,	1 36	3 37	7 2	7 51	~		10 47	-		11.0
HAMARANDE.		>		6 18	9 9	1 14	2	4 3	6 9	-	9 18	,	>		ETAMPES.	9 15	10 18		11 46	1 54	3 56	7 21	8 3	8 48	9 54	10 59	11 54	12 14	9 5
ARDY		> 1	3	6 25	9 16	1 22	a	4 10	6 17	3	9 25	5	>	>	MONNERVILLE	9 48			3	2 24	4 29	7 51	~ 0	, a	0 04	10 03	11 0.0	17 14	2 0
OURAY	» I	-> [>	6 32	9 24	1 29		4 17	6 24		9 32	- 3	>		ANGERVILLE	9 57	>			2 32	4 38	8 %			10 22				
RÉTIGNY	3 32			6 54	9 43	1 49	4 > [4 40	6 44			10 59	11 59		Toury	10 99	11 >			2 54	5 3	8 24		9 26	10 39		12 46	1 0	4 1
ABIS. Arr.	4 20	4 39	5 5	8 4	10 55	3 4	4 40	5 50	7 58	9 50		11 44			ORLEANS.AT				1111	3 50	6 4	9 23			11 27		1 31	2 2	5 2
				-	00			0 00	. 00 [0	1		12 -0	- 0.7		1		1		0 00	-	0 20	- 1	10 17	11 21		1 21	2 2	3 2

Train nº 403. Départ d'Étampes pour Orléans : 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Souscription patriotique.

SEPTIÈME LISTE.

MM. Souvré, mètreur-vérificateur, 1 fr. - Barreau, négociant en laines, 10 fr. - Gillet, négoc. en grains, 5 fr. - Mme veuve Marchand, marchande de plâtre. 1 fr. — MM. Danger, géomètre-arpenteur, 2 fr. — De Saint Quentin, sous-préfet, 10 fr.

> Total de la présente liste..... 29 fr. »» c. Listes précédentes 1,196 fr. 01 c.

Théatre d'Étampes.

* * Le temps et l'espace nous manquent pour publier aujourd'hui le compte-rendu de la soirée théatrale de lundi dernier.

Notre Directeur a été la victime de circonstances fortuites; pour cela même il a droit à nos sympathies, et nous considérons comme un devoir de lui en donner un prochain témoignage.

Le 6 de ce mois, sur les sept heures du soir, Achille Duperche, charretier à Etampes, descendait la rue du Haut-Pavé en tenant son cheval par la bride, suivi de deux voitures lancées au grand galop, l'une conduite par le nommé Carré, charretier chez un brasseur de Juvisy, et l'autre sans conducteur. A l'approche de ces voitures, Duperche cria à Carré d'arrêter, qu'il allait le tuer. Soit que ce dernier n'eût tenu aucun compte de l'avertissement, soit qu'il n'eût pas été maître de son cheval, il continua sa course, atteignit Duperche avec la roue de sa voiture et le renversa. La roue de la seconde voiture qui arrivait par derrière, écrasa le pied de Duperche. A l'heure où nous écrivons ces lignes, on ignore encore quelle est la gravité de la blessure; M. le docteur Muret n'ayant pu panser le pied en raison de l'enflure considérable survenue après l'accident.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat au-

ront lieu le 23 avril prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devrout se présenter sans délai devant le Directeur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

AVIS.

Le sieur Lenfant, berger chez M. Mauchard, cultivateur à Mondétour, canton de Dourdan, a trouvé le 4 de ce mois, dans la matinée, sur le chemin de Saint-Jean, route de Dourdan, un jeune mouton qu'il tient à la disposition du propriétaire.

Le même jour, dans l'après-midi, un mouton berrichon croisé à grandes laines, marqué sur le derrière d'un rond rouge et d'un point rouge au-dessus du rond, a été perdu par le sieur Pierre Masson, dit Pierre-Sec, conducteur de moutons, dans le chemin d'Etampes à Boissy-sous-Saint-Yon. La personne qui aurait trouvé ce mouton est priée d'en donner avis à M. Lucas, son propriétaire, cultivateur à Voisin-le-Cuit, commune de Chateaufort (Seine-et Oise).

AWES

M. BESANA a l'honneur d'informer le public qu'il vient de traiter du Fonds de Fumisterie qu'occupait à Etampes, rue Basse de-la-Foulerie, nº 18, son parent, M. Barbieri, décédé, et qui avait succédé à son

Comme ses prédécesseurs, M. BESANA s'efforcera de satisfaire la clientèle attachée à cet établissement. afin de mériter aussi la confiance qu'ils avaient su acquérir par leurs soins et leur supériorité dans leur pro-

Marché aux bestiaux du 4 Avril 1874.

	Arrivés.	Vendus.	
Moutons	13543	7600	
Vaches	120	90	
Chevaux	62	45	
Porcs	435	96	
Anes	5	2	
Totaux	13865	7833	

Marché très-important, mais les ventes ont été lentes, surtout pour les moutons, qui se sont encore vendus avec diminution; les acheteurs étaient moins nombreux qu'an marché précédent, à cause d'une foire qui se tenait le même jour aux environs d'Etampes.

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE, par espèces, des bestiaux tués à l'abattoir, pendant le premier trimestre 1874.

Bouls, 28. Vaches, 115. Veaux, 311. Moutons, 704. Porcs, 190. — Total. 4348.

Certifié par le préposé en chef de l'octroi. NARGASSIES.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 2 Avril. - ARGANT Lucie-Eugénie, rue Darnatal, 23. - 7. MINET Gustave-Léon, faubourg Evezard, 20. - 8. ACKERMANN Lucien-Charles, rue Saint Antoine, 1er. - 9. Guerin Alfred Charles, rue de l'Ecole, 3. - 9. BILLARD Paul-Alfred, rue de l'Hôtel de-Ville, 10. - 9. Ducher Marie-Louise, rue de l'Ile, 32.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre: 1º Coquille Jules-Albert, 24 ans, employé, rue de l'Arbre-Sec, 10, à Paris; et D'lle Martin Louise-Joséphine, 20 ans, demoiselle de magasin, de fait à Paris, rue de l'Arbre-Sec, 10, et de droit à Etampes, rue Saint-Martin.

2º PERROT Pierre-Etienne, 26 ans, charretier à Bois-Mercier; et Dile Legendre Zephyre-Estelle, 47 ans, domestique à Bois-Mercier.

3º SERGENT Honoré-Alfred, 26 ans, garde-moulin à Méréville; et D'e LAURENT Clémence-Angeline, 22 ans, rue Saint-Antoine, 26.

DÉCÈS.

Du 6 Avril. - BAUDEAU Julien François, 58 ans, marchand de charbon, rue de la Boucherie, 47. -9. MAUGE Valentin Etienne, 49 ans, journalier, rue

Pour les articles et faits non signés : Aca. ALLEEN.

Depuis l'ouverture de leur grande Exposition des Nouveautés d'Été, les Magasins du TAPIS-ROUGE n'ont cessé d'être visites par une foule d'acheteurs, empressés de profiter des véritables occasions que cette importante maison, ne cesse d'offrir à sa clientèle. Nos lectrices, en femmes économes qu'elles sont, ne manqueront pas d'aller faire leurs achats au TAPIS-ROUGE. car le bon marché réel qu'elles y rencontreront n'exclut ni la qualité ni le bon goût des articles mis en vente.

NOUS CITERONS COMME EXCEPTIONNEL : Le Biamant, magnifique cachemire de soie noir et to

	The similar of the Sundan of the state of th
8 50	ces nouvelles, largeur 63. (Propriété du Tapis-Rouge).
	Le Vesuve, beau taffetas d'Italie, noir, double chaine,
5 »	étoffe excellente pour Jupes et Costumes, art. de 7 fr.
3 "	
	Le Tafetas grisaille, belle soie, brillante, jolie disposi-
2 25	tions
	Les Belles Popelines unies d'Irlande, pure laine et soie
3 50	toutes nuances nouvelles, article de 6 fr
	Le Fougère, charmant tissu de laine, haute nouveauté
4	
1 45	pour Robes et Costumes, article de 2 fr
	Les Vestes cachemire, à revers ornés d'un entre-deux et
19 m	d'une jolie dentelle de laine
	Les Mantelets en cachemire, garnis de passementerie
49 n	perlée et de dentelles
20 H	
	Les Ombrelles, toile de Saïgon, brodées ton sur ton et
3 96	doublées toutes couleurs
	Les En Cas, taffetas glacé cuit, marron et noir, et violet

Au TAPIS-ROUGE, 65 et 67, rue du Faubourg-Saint-Martin, et 54, rue du Château-d'Eau, Paris. Envoi franco de Catalogues illustrés et d'Échantillons. -Envoi franco de Marchandises au-dessus de 25 fr.

Physiologie de l'Huitre. - Sous ce titre, | l'Opinion nationale, commencera, dans la seconde quinzaine d'avril, une étude fort intéressante du capitaine de frégate P..., sur ce mollusque, son passé, son présent, son avenir, ses habitudes, ses manies, ses passions, son rôle politique social, national, humanitaire ! Dans ce travail, qui rappelle les meilleurs ou-vrages de Toussenel, la plus capricieuse fantaisie se concilie toujours avec l'exactitude scientifique la plus rigoureuse. On se familiarise avec l'huître, on apprend à l'aimer, à la manger comme elle le mérite, et l'on savoure avec attendrissement toutes les vertus que M. P... a su découvrir en elle.

Voir aux annonces les conditions d'abonnement de l'Opinion nationale.

LA COMPie FRANÇAISE

VEND SON INICOCIONALA'I

QUALITÉ SUPÉRILURE Toujours 2 francs le 1/2 kilo

ET SON

GACAO EN POUDRE à 2 fr. 50 le 1/2 kilo

Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(1) DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Suivant acte passé devant Me Cottin et son collègue notaires à Paris, le vingt-trois mars mil huit cent soixante-quatorze, enregistré,

4º M. Charles-Alexandre DUJONCQUOY, manufacturier, demeurant à Pussay (Seine-et-Oise); 2º M. Paul-Amable DUJONCQUOY, manufacturier,

demeurant à Ville-Lebrun, commune de Sainte-Mesme

3º M. Pierre-Marie-Alexandre JAQUEMET, manufacturier, demeurant à Pussay;

4º M. Paul BIGOT, manufacturier, demeurant à Ville-Lebrun;

5º M. Auguste-Théophile BAILLET, manufacturier, demeurant à Pussay;

6º M. Paul-Alfred DUJONCQUOY fils, manufacturier, demeurant à Ville-Lebrun;

Ont dissous, à compter du premier janvier mil huit cent soixante-quatorze, la Société existant entre eux pour l'exploitation des établissements et fabriques de bonneterie de Pussay et de Ville-Lebrun (Seine-.i-Oise), sous la raison Alexandre Dujoncquoy et Fils, dont les siégos étaient à Pussay et à Ville - Lebrun, aux termes d'un acte sous signatures privées en date, à Dourdan, du trois sévrier mil huit cent soixante, enregistré.

MM. Jaquemet, Bigot et Alfred Dujoncquoy ont été nommés liquidateurs de ladite société, avec les pouvoirs les plus étendus; ils pourront agir conjointement ou séparément.

Pour faire publier, tous pouvoirs ont été donnés au porteur d'un extrait.

Pour extrait. (Signé) COTTIN.

Expéditions de l'acte dont extrait précède, ont été déposées au greffe de la Justice de paix du canton de Méréville, le trois avril mil huit cent soixante-quatorze, et au greffe du Tribunal de commerce d'Etampes, le neuf avril mil huit cent soixante quatorze.

Pour mention. (Signé) Cottin.

(2) FORMATION DE SOCIÉTE.

Suivant acte reçu par Me Cottin et son collègue, notaires à Paris, le vingt-trois mars mil huit cent soixante quatorze, enregistré.

M. Pierre-Marie Alexandre JAQUEMET, manufacturier, demeurant à Pussay (Seine-et-Oise);

M. Paul BIGOT, manufacturier, demeurant à Ville-Lebrun, commune de Sainte-Mesme (Seine-et-Oise);

M. Paul-Alfred DUJONCQUOY fils, manufacturier, demeurant à Ville-Lebrun,

Et deux commanditaires dénommés audit acte;

Ont formé entre eux une Société en nom collectif à 'égard de MM. Jaquemet, Bigot et Dujoncquoy fils, sus-nommés, et en commandite à l'égard des deux commanditaires, ayant pour objet la continuation de l'exploitation des fabriques de bonneterie de Pussay et de Ville - Lebrun, ainsi que la fabrication et le commerce de tout objet se rattachant à la bonneterie en gé-

La durée de cette Société a été fixée à vingt années, du premier janvier mil huit cent soixante quatorze au premier janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

La Société aura deux siéges, l'un à Pussay, canton de Méréville, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise), et l'autre à Ville-Lebrun, commune de Sainte-Mesme, canton sud de Dourdan, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise). Toute assignation ou signification faite ou donnée à l'un des deux siéges de la Société, sera valablement délivrée, mais toutes déclarations pour contributions ou autres objets à faire par la Société devront être faites au lieu du siége principal, qui sera à Ville-Lebrun.

La raison sociale sera : DUJONCQUOY, JAQUEMET ET

La signature sociale portera les mêmes noms.

Les associés en nom collectif administreront en commun les affaires de la Société.

Chacun d'eux aura la signature sociale dont il pourra user séparément. Toutes acquisitions, ventes ou échanges d'immeu-

bles appartenant à la Société pourront être faits, mais seulement sur la signature de tous les associés en nom

Les associés ne pourront faire usage de la signature sociale que pour les affaires de la Société.

Les associés ont apporté à la Société :

§ 1er.

Une somme de 1,103,300 francs à fournir immédiatement par chacun de MM. Jaquemet, Bigot et Dujoncquoy fils, pour 267,766 fr. 67 c., ci 803,300 fr. Par chacun des commanditaires, pour

Ensemble..... 4,403,300 fr. § 2.

MM. Jaquemet, Bigot et Dujoncquoy fils, personnelement et conjointement, et avec toute garantie, ont ap-

Le fonds de commerce de fabrication et de vente en gros et en détail de bonneterie, comprenant les clientèle et achalandage attachés aux établissements de Pussay et de Ville-Lebrun, et dont ils sont co-propriétaires indivis par tiers, ainsi qu'il résulte d'un acte reçu par Mº Cottin, notaire à Paris, le vingt-trois mars mil huit cent soixante-quatorze; l'apport de ce fonds de commerce a été sait à la Société pour le prix total non encore connu, qui résultera du mode d'estimation fixé audit acte, lequel prix, pour l'enregistrement, a été évalué à 146,700 francs.

MM. Jaquemet, Bigot et Dujoncquoy fils se sont engagés en outre, tant pour eux que pour leurs représentants dans la Société, à augmenter le capital social d'une somme de trois cent quarante mille cinq cents francs, à sournir par chacun d'eux, au prorata de son interet dans la Société, et au moyen de ce que chacun d'eux laissera chaque année dans la caisse sociale, jusqu'à parfait complément, le tiers ou les deux tiers de ses bénéfices, mais seulement après le remboursement de la

En cas de décès des commanditaires la Société ne sera pas dissoute.

En cas de décès de l'un de MM. Jaquemet, Bigot ou Dujoncquoy fils, la Société ne sera pas dissoute. En cas de décès de deux de MM. Jaquemet, Bigot et Dujoncquoy fils, la Société sera dissoute.

Pour faire publier partout où besoin serait, tous pouvoirs ont été donnés au porteur d'un extrait.

Pour extrait. (Signé) COTTIN.

Expéditions de l'acte dont extrait précède, ont été déposées au greffe de la Justice de Paix du canton de Meréville, le trois avril 1874, et au greffe du Trihunal de commerce d'Etampes, le 9 avril mil huit cent soixante-

Pour mention. (Signé) Cottin.

(3) Etude de Me BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, no 5.

VENTE

De Biens de Mineurs, EN LA MAIRIE DE CERNY,

Et par le ministère de NXº REFELLIARED, notaire à La Ferté-Alais, Commis à cet effet,

DE : 4º UNE MAISON

Située à Cerny, Grange d'un espace; - petit Jardin derrière;

2º UNE

Maison d'habitation et d'exploitation Située à Cerny,

Sur la rue conduisant à Orgemont, Grange de deux espaces; - cour au milieu des

bâtiments; - jardin derrière; 3° ET DE HUIT PIÈCES DE

TERRE, BOIS, VIGNE, GROUETTE ET SABLE

Sises terroir de Cerny, SUR DIVERS CHAMPTIERS.

EN 10 LOTS Avec faculté de réunion, notamment pour les deux

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 10 Mai mil huit cent soixante-quatorze., A deux heures de relevée.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes. le dix mars mil huit cent soixante-quatorze, enregistré

Aux requête, poursuite et diligence de M. André BOUCHARD, rentier, demeurant à La Charité-sur-Loir (Nièvre),

« Agissant en qualité de tuteur légal de : « Premièrement. Léontine-Héléna Bouchard; « - Deuxièmement. Léon Bouchard; - Troi-« sièmement. Alfred Bouchard, ses petits-en-« fants, issus du mariage de André Bouchard,

« son fils, décédé à Cerny, le premier janvier « mil huit cent soixante-quatorze, avec dame « Alfrede-Césarine David, décédée à Vilhers-« le-Châtel, commune de Cerny, le vingt-cinq « juillet mil huit cent soixante-neuf. »

Ayant pour avoué constitué Me Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Jean-François Lemaire, cantonnier de route, demeurant à Cerny,

« Au nom et comme subrogé-tuteur des mi-« neurs Bouchard, sus-nommés, nommé à cette « fonction qu'il a acceptée suivant délibération « du conseil de famille desdits mineurs, tenu et « présidé par M. le Juge de paix de La Ferté-« Alais, le vingt quatre octobre mil huit cent

« soixante-neuf, enregistrée. » Procédé, le Dimanche dix Mai mil huit cent soixante quatorze, deux heures de relevée, en la Mairie de Cerny, et par le ministère de Me Milliard, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des seux, des immeubles dont la désignation suit.

DESIGNATION:

Premier lot.

Une MAISON située à Cerny, consistant en chambre à seu et chambre froide, une grange d'un espace, le tout couvert en paille, une petite buanderie donnant sur la rue, couverte en tuiles, une étable située derrière, au couchant de la maison, couverte en tuiles, un petit jardin derrière, contenant quatre ares trois centiares; tenant le tout par devant à la rue de Cerny à Orgemont, par derrière les mineurs Bouchard, d'un côlé aux mêmes, d'autre côté M. Girard. - Avec toutes les aisances et dépendances et droits de toute nature y

1.000 fr. Sur la mise à prix de Deuxième lot.

Une MAISON d'habitation et d'exploitation, située à Cerny, sur la rue conduisant à Orgemont, composée d'un principal corps de bâtiments distribué en deux pièces au rezade-chaussée, l'une a feu et l'autre froide, gremer au-dessus couvert en tuiles, cave dessous; une grange de deux espaces, près et dans la cour, couverte en tuiles, dans laquelle se trouve pratiquée une étable; - un petit Lâtiment en retour, à côté de la porte cochère, consistant en une pièce à seu éclairée et ouvrant sur la rue, petit grenier dessus couvert en

tuiles; - cour au milieu des bâtiments, jardin derrière ces bâtiments, clos de murs au levant et au nord; - une portion de terre-housche au bout de ce jardin;

Le tout dans son ensemble contenant douze ares cinquante centiares environ; tenant d'un côté les héritiers Ruelle-Walter et par un pignon et un mur mitoyen à Théodore Ruelle, d'autre côté la maison et dépendances de communauté, M. Girard et les représentants

Avec tous les droits de communauté, de passage et de servitude attachés à cette propriété.

Sur la mise à prix de

Nota. - Les deux premiers lots pourront être réunis, soit avant, soit après les adjudications par-

Troisième lot.

Dix ares quarante-six centiares de grouette, terroir de Cerny, lieu dit vers Longueville; tenant d'un côté aux mineurs Bouchard, d'autre côté madame Aussudre, d'un bout le chemin de Longueville à Cerny, et d'autre bout Alexis Chevallier.

Sur la mise à prix de

Quatrième lot. Sept ares quatre-wingt-dix-sept centiares de terre, même terroir, lieu dit au Fond-de-Chaudeveau; tenant d'un côté Germain Besnard, d'autre côté les mineurs Bouchard, d'un bout au chemin du fond de Chaudeveau, d'autre bout le chemin de Chaudeveau à la Pointe-à-la-Jouette.

> Sur la mise à prix de Cinquième lot.

Quatre ares soixante-dix-huit centiares de vigne, même terroir, lieu dit les Carreaux; tenant d'un côté François Demornay, d'autre côté les mineurs Bouchard, d'un bout Demornay, et d'autre bout les héritiers Martin.

> Sur la mise à prix de 45 fr. Sixième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de bois, lieu dit le Bois-Quezard, même terroir; tenant d'un côté Cyprien David, d'autre côté les mineurs Bouchard, d'un bout les friches, et d'autre bout le chemin de Lardy.

Sur la mise à prix de Septième lot.

Douze ares soixante-seize ceutiares de sable, même terroir, lieu dit le Carreau; tenant d'une part Hubert David, d'autre part Thomas Giraux, d'un bout la route, et d'autre bout Valentin Dézé.

Sur la mise à prix de 130 fr. Huitième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de vigne, même terroir, lieu dit la Roche; tenant d'un côté Hubert David, d'autre côté Alexandre Perrin, d'un bout nord à Lemaire, et d'autre bout le chemin de Maisse à Arpajon.

Sur la mise à prix de Neuvième lot.

Trente ares seize centiares de sable et hois, lieu dit le Montsaluret; tenant d'un côté Alexis Vincent, d'autre côlé François Gaillard et Etienne Huard, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le chemin d'Orgemont à Cerny.

Sur la mise à prix de 110 fr. Dixième lot.

Six ares trente-huit centiares de sable, situés terroir de Cerny, lieu dit le Carreau; tenant d'un côté Remond, d'autre côté mineurs Bouchard, d'un bout Ilonoré Laurin, d'autre bout la route d'Etampes.

Sur la mise à prix de 15 fr.

S'adresser pour les renseignements :

A La Ferté-Alais,

A Etampes, En l'étude de Me BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En l'étude de M. MILLIARD, notaire, dépositaire

du cahier des charges et des titres de propriété; Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné. A Etampes, le dix avril mil huit cent soixante-

Signé: BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix avril mil huit cent soixante-quatorze, folio 52 verso, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé, Deleangles.

(4) Etude de Me BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, nº 5.

VENTE

Sur baisse de mises à prix, En l'étude et par le ministère de Me MILLIARD, Notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet,

D'UNE MAISON

Sise à La Ferté-Alais, place du Marché, EN UN SEUL LOT.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 10 Mai mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le onze novembre mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié,

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de : 4º M. François - Louis RIDEAU, entrepreneur de maconnerie, demeurant à Mennecy;

2º M. François-Pascal RIDEAU, maçon, demeurant à Conrances;

3º Madame Alexandrine-Henriette RIDEAU, journalière, demourant à La Ferté-Alais, veuve de M. Ger-

4º M. Eugène BRODESOLLES, employé de commerce, demeurant à Paris, rue de Charenton, numéro

5º M. François - Amable BRODESOLLES, cultivateur, demeurant à Vert-le-Grand;

Ayant pour avoué Me Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel est constitué et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites.

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Louis-Alexandre Degommier, notaire à Lardy;

« Commis, conformément à l'article 413 du « Code civil, par jugement du Tribunal d Eram-

« pes du quatre novembre mil huit cent soi-« xante treize, enregistré, pour représenter M. « François-Germain Rideau. »

Ayant pour avoué constitué Me Léon Breuil, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50;

Procédé, le Dimanche dix mai mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en l'étude et par le ministère de Me Milliard, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des seux, de l'immeuble dont la désignation suit.

DÉSIGNATION:

Lot unique.

Une MAISON située à La Ferté-Alais, place du Marché, occupée par M. Charon, ferblantier, consistant, au rez-de-chaussée, en une grande boutique et un corrider dans lequel on trouve l'escalier pour monter au premier étage.

Au premier étage, trois chambres dont deux à feu, avec grenier couvert en tuiles.

Cave sous cette maison.

Une petite cour.

Dans cette cour, une cuisine, des lieux d'aisances et un atelier de ferblantier.

Le tout tenant d'un côté à la place du Marché, d'autre côté adjudicataire des vendeurs, d'un bout à la dame Poisson et M. Duverine, d'autre bout à Boulogne.

5,000 fr. Sur la mise a prix de S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M° BOUVARD, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 5; En celle de Me BREUIL, avoué colicitant, rue St-Jacques, numéro 50;

A La Ferté-Alais,

En l'étude de Me MILLIARD, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter l'immeuble.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant sonssigné. A Etampes, le dix avril mil huit cent soixante qua-

Signé, BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix avril mil huit cent soixante quatorze, folio 52 recto, case 2. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé: DELZANGLES.

(5) Etude de Me BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, nº 5.

> VENTE SUR LICITATION

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOURAY,

Et par le ministère de Me Degommier, notaire à Lardy, Commis à cet effet,

D'UNB

Maison Avec COUR et JARDIN,

DUNE GRANGE

Situées au Petit-Mesnil, commune de Bouray,

EN 2 LOTS Avec faculté de réunion.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 3 Mai mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingtquatre mars mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de madame Victoire-Madeleine JOANNEST, cultivatrice, demenrant à Bouray, veuve en premières noces de M. Jean-François MARTIN, et en secondes noces de M. Pierre-François FESSU;

Ayant pour avoué constitué Me Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint Jacques, numéro 5, lequel occupera pour elle sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence, ou eux dûment appelés, de mademoiselle Amélie-Adèle Joannest, sans profession, mineure, mais émancipée, conformément aux dispositions de l'article 478 du Code civil, suivant délibération de son conseil de famille, présidé par M. le Juge de paix du canton de La Ferté-Alais, en date du vingt-huit janvier

mil huit cent soixante treize, enregistrée, ladite demoiselle demeurant à Janville, commune d'Anvers;

Et de M. Stanislas Maulard, cultivateur, demeurant à Junville, commune d'Auvers Saint Georges,

« En sa qualité de curateur à l'emancipation « de mademoiselle Amélie-Adèle Joannest et « pour l'assister et l'autoriser. »

Ayant pour avoué constitué Me Chenu, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro

Procédé, le Dimanche trois Mai mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en la maison d'école de Bouray, et par le ministère de Me Degommier, notaire Lardy, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation

DÉSIGNATION:

Premier lot.

Une MAISON située au Petit-Mesnil, commune de Bouray, dans une cour commune avec madame veuve François Gand et autres, comprenant :

Un principal corps de bâtiment couvert en tuiles, distribué en une chambre à seu avec sour, grenier dessus, étable à côté avec grenier dessus, toit à porcs en appentis de cette étable, couvert aussi en tuiles;

Cour commune devant, dans laquelle est un puits

Le tout tenant par devant à ladite cour, par derrière à une autre cour de neuf mêtres soixante quinze centimètres de largeur, d'un côté à M. Benjamin Dijon, d'autre côté a un passage commun avec madame veuve François Gand, de trois mètres de largeur;

Jardin derrière la deuxième cour et les bâtiments Dijon, dans lequel existe une foulerie avec cave dessous, couverte en chaume; tenant d'un côté M. Benjamin Dijon, d'autre côté à madame veuve François Gand, d'un bout le jardin ci-dessus, d'autre bout madame la marquise de Polignac.

1,000 fr. Sur la mise à prix de

Deuxième lot.

Une Grange sise aussi au Petit-Mesnil, commune de Bouray, couverte en tuiles, et près la route; - petit terrain en forme de triangle devant, autre terrain derrière; le tout d'une contenance de trois ares seize centiares; tenant d'un côté à M. Mathurin Chapard, d'autre côté à M. Claude Courtin, par devant à la route, et de l'autre bout à la mineure Joannest. 400 fr.

Sur la mise à prix de

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes, En l'étude de M° BOUVARD, avoué poursuivant

la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5; En celle de Mº CHENU, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 100;

A Lardy,

En l'étude de M° DEGOMMIER, notaire, déposi-taire du cahier des charges et des titres de propriété;

A La Ferté-Alais, Eu l'étude de Me MILLIARD, notaire;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles. Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné. A Etampes, le dix avril mil huit cent soixante-qua-

Signé, BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix avril mil buit cent soixante-quatorze, folio 51 verso, case 9. Reçu un franc quatre-vingt huit centimes, décimes compris.

Signé, Delzangles

Etude de Me BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, nº 50.

SUR LICITATION EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MORIGNY, Et par le ministère de MI HAUTEFETHLE, notaire à Etampes, Commis à cet effet,

D'UNE MAISON

VENTE

Sise d Morigny, ET CINQUANTE-HUIT PIÈCES DE

TERRE, BOIS ET VIGNE Sises terroirs de Morigny et Brières-les-Scellés, EN 59 LOTS.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 10 Mai mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que : En vertu d'un jugement contradictoirement rendu

par le Tribunal civil de première instance d'Etampes,

le trois mars mit huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié; Il sera, Aux requête, poursuite et diligence de M. Charles-

François Désiré MARTIN, cultivateur, demeurant à

Morigny; Ayant pour avoué Me Breuil; En présence, ou eux dûment appelés, de:

4º M. Charles-Victor Martin, cafetier, demeurant à Paris, rue de Bourgogne, numéro 28; 2º Madame Henrieue-Cécile Martin, épouse de M. Louis-Emile Blot, garde-moulin, avec lequel elle demeure à Gérofosse, chez M. Valentin Marchon, meunier, et ledit sieur Blot comme assistant et autorisant

la dame son épouse; 3º Madame Pauline Moreau, veuve en premières noces de M. Louis-Honoré Martin, et épouse en deu-

xièmes noces de M. Honoré Chappart, cultivateur, | avec qui elle demeure à Morigny;

4º M. Honoré Chappart, sus-nommé;

« Agissant la dame Chappart comme tutrice « et le sieur Chappart comme co-tuleur de Ma-« rie-Honorine et Marguerite Martin, enfants mi-

« neurs, issues du premier mariage de la dame « Chappart avec le sieur Louis Honoré Martin, « et encore ledit sieur Chappart pour assister et « autoriser la dame son épouse ; »

Ayant tous les sus-nommés Me Chenu pour avoué; 5º M. Frédéric Gilbert, clerc d'avoué, demeurant à Etampes, rue Basse de la Foulerie, numéro 32;

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc « des mineures Martin, sus-nommées, à cause « de l'opposition d'intérêts existent entré lesdi-« tes mineures et le sieur Charles-François-

◆ Désiré Martin, leur subrogé-tuteur; » Procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente, sur licitation, des immeubles dont la désignation

DESIGNATION:

Premier lot.

Une MAISON située à Morigny, rue de la Bouillie, consistant en deux chambres basses, une à seu et l'autre froide, grenier au-dessus couvert en tuiles, une grange et une étable contigues, grenier au-dessus de l'étable, laquelle, ainsi que la grange, est couverte de

Cour au milieu des bâtiments ayant son entrée par une grande porte sur la rue de la Bouillie.

Jardin derrière l'écurie.

Tenant d'un long M. Hézard et autres, d'autre long la Maison d'Ecole, d'un bout les héritiers Paris, et d'autre bout la rue de la Bouillie.

4,200 fr. Sur la mise à prix de

Terroir de Morigny.

Deuxième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champtier du Bois Rouhault; tenant d'un long Jean-Baptiste Martin, d'autre long Henri Descroix, d'un bout Jousset, et d'autre bout la sente des Blandards.

Sur la mise à prix de

Troisième lot. Onze ares treize centiares de terre, champtier des Sablons; tenant d'un long Désiré Martin, d'autre long plusieurs, d'un bout Narcisse Salle, et d'autre bout le

représentant de Viart.

Sur la mise à prix de Quatrième lot.

Donze ares soixante-seize centiares de terre, champtier des Barguins; tenant d'un long Benoist, d'autre long Théodore Auclerc, des deux bouts Canivet.

Sur la mise à prix de

Cinquième lot. Trente huit ares trente centiares de terre, champtier de Vaujuif ou Bois-de-Chamarande; tenant d'un long et d'un bout Thirouin, d'autre long Désiré Martin, et d'autre bout le représentant de Viari.

Sur la mise à prix de

Sixième lot.

Onze ares seize centiares de terre, champtier de Saint-Villiers; tenant d'un long Auguste Baudry, d'autre long Jousset, d'un bout Canivet-Descroix, et d'autre bout la sente des Trois-Mailles.

Sur la mise à prix de

Septième lot.

Six ares trente huit centiares de terre, champtier du Poirier; tenant d'un long Cantien Piché, d'un bout M. de Courcelles, et d'autre bout la sente des Poiriers.

Sur la mise à prix de

Huitième lot.

Sept ares quatre-vingt-dix-sept centiares de bois, champtier des Chardons ou des Quarante-Charrières; tenant d'un long Bouché, d'autre long le représentant de Viart, d'un bout Soret, et d'autre bout le chemin de Morigny à Villeneuve.

Sur la mise à prix de

Neuvième lot.

Quatre ares soixante-dix-huit centiares de terre, champtier de Cemboison; tenant d'un long Cantien Piché, d'autre long les héritiers Canivet, d'un bout Petit, et d'autre bout le chemin de Morigny à Tirepeine.

Sur la mise à prix de

Dixième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, champtier des Fiefs: tenant d'un long Valentin-Jean-Baptiste Martin, d'autre long Boucaumont, d'un bout Paris, et d'autre bout Gilbon.

Sur la mise à prix de

Onzième lot.

Seize ares soixante-cinq centiares de bois, champtier des Cordevaux; tenant d'un long Soret, d'autre long les héritiers Chevallier, d'un bout Soret, et d'autre bout une sente. - Partie de cette pièce forme le numéro 820 de la section B du cadastre.

400 fr. Sur la mise à prix de

Douzième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, champtier de la Goulette; tenant d'un long madame veuve Martin, d'autre long Lucas, d'un bout Valentin-Jean-Baptiste Martin, et d'autre bout le chemin de Tirepeine à Cham-

Sur la mise à prix de

Treizième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, champtier des Rochettes; tenant d'un long Calivoda, d'un bout Ber-chère, et d'autre bout le chemin de Villeneuve à Mo-

Sur la mise à prix de

Quatorzième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, champtier du

Petit Bordy; tenant d'un long Désiré Martin, d'autre long Valentin Charrier, d'un bout Lenoir, et d'autre bout le chemin de Saint Germain.

Sur la mise à prix de

Quinzième lot.

Dix ares vingt un centiares de bois, champtier de la Roche Rouhault; tenant d'un long Jean-Pierre Soret, d'autre long héritiers Canivet, d'un bout les mêmes, et d'autre bout Hézard.

Sur la mise à prix de

Seizième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, lieu dit la Blouse; tenant d'un long Bellanger, d'autre long Spire Paris, d'un bout Bellanger, et d'autre bout le chemin de Tirepeine.

Sur la mise à prix de

Dix-septième lot. Onze ares cinquante-trois centiares de terre, champtier des Grands-Champtiers; tenant d'un long Salle et Charrier, d'autre long Martin et Roulin, d'un bout le chemin de Beauvais, d'autre bout la sente des Grands-Champtiers. — Partie de cette pièce forme le numéro 265 de la section F du cadastre.

Sur la mise à prix de

Dix-huitième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre et vigne, champtier des Gros; tenant d'un long Théodore Auclerc, d'autre long Diamy, d'un bout Roulin, et d'autre bout la sente de Beauvais. — Partie de cette pièce forme les numéros 500 et 501 de la section F du ca-

Sur la mise à prix de

Dix-neuvième lot. Trois ares dix-neuf centiares de bois, champtier de Gratte-Loup; tenant d'un long M. de Courcelles, d'autre long un confin, d'un bout plusieurs, et d'autre bout

Sur la mise à prix de

Vingtième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, champtier des Grands Champtiers; tenant d'un long Théodore Auclerc et Paris, d'autre long Baudry et Bruneau, d'un bout le chemin de Morigny à Beauvais, et d'autre bout la sente des Grands-Champtiers.

Sur la mise à prix de Vingt-unième lot.

Trois ares dix - neuf centiares de terre en vigne, champtier du Creux-Chemin; tenant d'un long M. Lhopital, d'autre long M. Jean-Prudent Canivet, d'un bout M. Citron, et d'autre bout le Creux-Chemin.

> Sur la mise à prix de Vingt-deuxième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre et bois, champtier de Guillaume ou la Garenne-à-Léonard; tenant d'un long Dujoncquoy, d'autre long Rué, d'un bout le chemin de Morigny à Villeneuve, et d'autre bout le chemin de la Goulée.

Sur la mise à prix de

Vingt-troisième lot. Sept ares quatre-vingt-dix-sept centiares de bois champtier de la Haute-Marche; tenant d'un long M. de Courcelles, d'autre long madame veuve Piché, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le chemin de Saint-

Sur la mise à prix de

Vingt-quatrième lot.

Sept ares quatre - vingt - seize centiares de terre, champtier des Mesliers; tenant d'un long Soret, d'autre long Robert, d'un bout Désiré Martin, et d'autre bout par huche Désiré Martin, Robert et Louis Pi-

Sur la mise à prix de

Vingt-cinquième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de bois, champtier de Renard; tenant d'un long Chevrier, d'autre long plusieurs, d'un bout des friches, et d'autre bout Hébert. Sur la mise à prix de

Vingt-sixième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, champtier de Beauregard; tenant d'un long Benoist, d'autre long Gilbert, d'un bout Jean Pierre Soret, et d'autre bout des friches. - Section F, numéros 2035, 2053 et

Sur la mise à prix de

Vingt-septième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, champtier des Mesliers; tenant d'un long Paris-Imbault, d'autre long Dantonnet, d'un bout la sente des Mesliers, et d'autre bout Louis Auclerc.

Sur la mise à prix de

Vingt-huitième lot.

Un are cinquante-neuf centiares de vigne, champtier des Grands-Champtiers; tenant d'un long Paris-Imbault, d'autre long Blot, d'un bout Sallé, et d'autre bout le chemin de Morigny à Beauvais. - Section F, numéro 238.

Sur la mise à prix de

Vingt-neuvième lot.

Deux ares cinquante-cinq centiares de terre, champtier des Simonnettes; tenant d'un long Babault, d'autre long Sallé, d'un bout le chemin de Morigny à Bonvilliers, et d'autre bout veuve Robert. - Section F, numéro 280.

Sur la mise à prix de

Trentième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champtiers des Grands-Champtiers; tenant d'un long Louis Pineau, d'autre long Pierre Soret, d'un bout le même, et d'autre bout le chemin de Morigny à Beauvais. -Partie de cette pièce forme les numéros 252, 253 et 254 de la section F du cadastre.

Sur la mise à prix de 20 fr. Trente-unieme lot.

Un are cinquante-neuf centiares de vigne, champ-

tier du Coup-de-Billard; tenant d'un long Benoist, d'autre long Blot, d'un bout Savouré, et d'autre bout le chemin de Beauvais. - Section F, numéro 357 du

Sur la mise à prix de 4 fr.

Trente-deuxième lot. Dix-sept ares deux centiares de terre, champtier des Mesliers; tenant d'un long Louis Pineau, d'autre long la route de La Ferté-Alais, d'un bout Pierre Soret, d'autre bout la sente des Mesliers.

Sur la mise à prix de

Trente-troisième lot.

Trois ares dix - neuf centiares de terre, champtier des Simonnettes; tenant d'un long Savouré, d'autre long Sallé, d'un bout le chemin de Morigny à Bonvilliers, et d'autre bout la veuve Robert.

Sur la mise à prix de

Trente-quatrième lot.

Quatre ares vingt-cinq centiares de bois, champtier de Guillaume; tenant d'un long les héritiers Canivet, d'autre long la veuve Robert, d'un bout le chemin de la Goulée, et d'autre bout le chemin de Morigny à Villeneuve. - Section A, numéro 698. Sur la mise à prix de

Trente-cinquième lot.

Trois ares cinquante-sept centiares de terre, champtier du Grand-Sentier; tenant des deux longs Soret, d'un bout Désiré Martin, et d'autre bout le chemin de Morigny à Beauvais.

Sur la mise à prix de

Trente-sixième lot. Trois ares dix-neuf centiares de terre, champtier des Mestiers; tenant d'un long Martin, d'autre long M. de Courcelles, d'un bout la sente des Grands - Mesliers, et d'autre bout Berchère.

> Sur la mise à prix de Trente-septième lot.

Vingt-sept ares treize centiares de bois, lieu dit le Terrier-aux-Renards; tenant d'un long Piché, d'autre long Baudry, d'un bout la sente de l'Espérance, et d'autre bout le chemin de la Goulée. - Partie de cette pièce forme le numéro 420 de la section B du ca-

Sur la mise à prix de

Trente-huitième lot.

Un are cinquante-neuf centiares de bois, champtier des Nolivets; tenant d'un long Babault, d'autre long les héritiers Canivet, d'un bout Théodore Auclerc, et d'autre bout Babault.

Sur la mise à prix de Trente-neunième lot.

Cinquante - un centiares d'aunaie, champtier du Fossé-à-la-Reine; tenant d'un long la veuve Etienne Rousseau, d'autre long Jousset, d'un bout Etienne Martin, et d'autre bout Pierre Alizet.

Sur la mise à prix de

Quarantieme lot. Six ares trente - huit centiares de terre, champtier des Caves; tenant d'un long et d'un bout Dufresne, d'autre long Rivière, et d'autre bout le chemin de Morigny à Puiselet. - Section F, numéros 376 et 528.

Sur la mise à prix de Quarante-unième lot.

Six ares trente-buit centiares de terre, champtier des Petits-Mesliers; tenant d'un long et d'un bout Jacquemard, d'autre long le représentant de Viart, et d'autre bout François Piché.

Sur la mise à prix de

Quarante-deuxième lot. Trois ares dix-neuf centiares de terre, champtier des Mortiers; tenant d'un long Savouré, d'autre long les béritiers Fauvet, d'un bout le chemin des Mortiers, et d'autre bout le chemin de Cordevaux.

> Sur la mise à prix de Quarante-troisième lot.

Trois ares dix-neul centiares de terre, champtier des Simonnettes; tenant d'un long Babault, d'autre long Prieux, d'un bout le chemin de Morigny à Bonvilliers, et d'autre bout la veuve Robert. - Section F, numéro

> Sur la mise à prix de Quarante-quatrième lot.

Sept ares quatre-vingt-dix sept centiares de terre, champtier des Grous; tenant d'un long et d'un bout Soret, d'autre long la veuve Robert, et d'autre bout la

sente de la Plante. - Section F, numéro 809. Sur la mise à prix de

Quarante-cinquième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, champtier du Terrier-aux-Renards; tenant d'un long Jacquemard, d'autre long Bellanger, d'un bout Jousset, et d'autre bout le chemin aux Loups.

Sur la mise à prix de

Quarante-sixième lot. Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, champtier du Terrier-Blanc; tenant d'un long Louis Roulin, d'autre long la veuve Coussidière, d'un bout Thirouin,

Sur la mise à prix de

et d'autre bout le chemin des Granges.

Quarante-septième lot. Quatre ares soixante-dix-huit centiares de terre, ehamptier du Rosier; tenant d'un long la veuve Robert, d'autre long Berchère, d'un bout la sente du Grand-Sentier, et d'autre bout Charles Canivet.

Sur la mise à prix de

Quarante huitième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, lieu dit le Buisson-de-la-Grande-Raie ou les Epiciers; tenant d'un long M. de Courcelles, d'autre long et d'un bout Rivière, et d'autre bout Victor Sallé.

Sur la mise à prix de Quarante-neuvième lot. tier de Guillaume; tenant d'un long François Piché, d'autre long Louis Marin, d'un bout Berchère, et d'autre bout le chemin de la Goulée.

Sur la mise à prix de

Cinquantième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de bois, champtier des Terriers aux-Renards; tenant d'un long Piché, d'autre long la veuve Rousseau, d'un bout Adrien Boucher, et d'autre bout la sente de l'Espérance.

Sur la mise à prix de

Cinquante-unième lot. Six ares trente-huit centiares de bois, champtier du Terrier; tenant d'un long Citron, d'autre long M de Saint-Périer, d'un bout Jousset, et d'autre bout Jacquemard et autres.

Sur la mise à prix de

Cinquante-deuxième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de bois, champtier des Roches-à la Bande; tenant d'un long le représentant de Viart, d'autre long Théodore Auclerc, d'un bout Jean-Louis Marin, et d'autre bout Louis Pineau.

Sur la mise à prix de Cinquante-troisième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de bois, champtier de la Pointe-à-Marquet; tenant d'un long le chemin de Morigny à Villeneuve, d'autre long plusieurs, d'un bout Constantin Serre, et d'autre bout Jean-Eugène

Sur la mise à prix de

Cinquante - quatrième lot. Trois ares dix-neuf centiares de bois, champtier du Grand-Sablon; tenant d'un long Spire Paris, d'autre long Babault, d'un bout Hochereau, et d'autre bout

Sur la mise à prix de Cinquante - cinquième lot. Neuf ares cinquante-sept centiares de bois, champtier de la Clef-des-Champs; tenant d'un long héritiers Charrier, d'autre long et d'un bout Tanneux, et d'autre bout M. des Varennes. - Traversés par la route de

Sur la mise à prix de

1 fr.

Cinquante-sixième lot. Trois ares dix-neuf centiares de terre, champtier des Grands-Champtiors; tenant d'un long et d'un bout

Roulin, d'autre long Pierre Soret, et d'autre bout la sente du Grand-Champtier. — Section F, numéro Sur la mise à prix de 4 fr.

Cinquante-septième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, champtier de Guillaume; tenant d'un long Dufresne, d'autre long et d'un bout Eugène Bergerat, et d'autre bout le chemin de Morigny à Villeneuve. — Section A, numéro 942.

Sur la mise à prix de Cinquante - huitième lot. Dix-neuf ares quatorze centiares de terre et bois, champtier de Guillaume; tenant d'un long Dufresne, d'autre long Paris Imbault, d'un bout le chemin de

Morigny à Villeneuve, et d'autre bout un confin. Sur la mise à prix de 20 fr.

Terroir de Brières-les-Scellés.

Cinquante-neuvième lot. Six ares trente-huit centiares de bois, champtier du Bois à Camp; tenant d'un long et d'un bout Ruelle, d'autre long héritiers Sommaire, et d'autre bout la route de Morigny à Brières.

Sur la mise à prix de

1º En l'étude de Mº BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

S'adresser, pour les renseignements:

2º En celle de Mº CHENU, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100; 3º En l'étude de Mº HAUTEFEUILLE, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du ca-

hier des charges et des titres de propriété; 4º En celle de Mº DARDANNE, notaire, rue Saint-Antoine, numéro 25:

Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussi-A Etampes, le neuf avril mil huit cent soixante-

quatorze.

15 fr.

20 fr.

décimes compris.

Signé, L. BREUIL. Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le onze

Signé, DELZANGLES. Etude de Me DECOLANGE, notaire à Sermaises.

avril mil huit cent soixante - quatorze, folio 52 recto,

case 4. Reçu un fr. quatre-vingt-huit centimes doubles

ATTIRAIL DE LABOUR A VENDRE AUX ENCHÈRES,

En une ferme appartenant à M. GOSME, Le Dimanche 26 Avril 1874, à midi. Et jours suivants, s'il y a lieu, Par le ministère de M° DECOLANGE, Notaire à Sermaises.

A THIGNONVILLE,

OBJETS A VENDRE :

5 bons Chevaux dont 1 âgé de 3 ans, 10 Vaches de 4 à 5 ans, 120 Brebis et Moutons, 1 Porc gras, 1 Chien de vaches, 2 Voitures guimbardes, 4 Carriole de marché, 2 Tombereaux, 1 Coupe-racines, 1 Hache-paille, 1 Tarare, 2 bascules, Herses a dents de bois et à dents Douze ares soixante-seize centiares de bois, champ- de fer, Charrues, Reversoirs, Râteliers de bergerie,

Traits de charrues et de voitures, Echelles, Bronettes, Liures. - Lits de plume, Conchettes et Lit de ser, 1 Buffet. 4 Poèle de cuisine, Poules et Volailles, et quantité d'Objets de culture et de ménage.

Six mois de crédit.

Etude de Mº ROBERT,

Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUK ENCHÈRES,

PAR SUITE DE CESSATION DE CULTURE, Le Dimanche 12 Avrili 1874, à midi, EN LA FERME DE NONSERVE, Sise commune de Bouville, canton d'Etampes, Et exploitée par M. EDMOND HUET, Par le ministère de Me ROBERT. Commissaire-priscur à Etampes.

DÉSIGNATION DES OBJETS A VENDRE :

40 Chevaux et leurs harnais, 1 Machine à battre roulante (système Benoist), une Moissonneuse (systeme Samuelson), 7 grandes Voitures à guimbardes, 2 Carrioles, 1 Carriole suspendue, 5 grands Tombereaux, 1 petit Tombereau, 1 Semoir à cheval, 1 Rouleau en fonte, 2 Rouleaux en bois, 1 Herse-Bataille, 4 Charrues reversoirs, 4 Charrue tourne-oreille, 5 Herses à dents de ser, 9 Herses à dents de bois, 4 Cabane de berger, 2 Chiens de berger, Doubliers, Râteliers et Augettes, Claies de parc et Crosses, 2 Tonnes montées, 2 Tarares, 2 Cylindres et Trieurs, Ustensiles de grenier, tels que 4 Bascules et leurs poids, Cribles, Vans, Mesures, Chargeoirs à sacs; 2 Bâches à battre le colza, 2 Civières à colza, Traîne et Crochet à fumier, 1 Cabriolet, Cuviers. Barattes. - Mobilier et Linge de serme, et quantité d'autres objets.

Six mois de crédit aux personnes solvables. 3 adresser.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE AUX ENCHÈRES,

A QUINCAMPOIX, COMMUNE DABBÉVILLE, En la Ferme occupée par M. BESNARD, Le Dimanche 19 Avril 1874, à deux heures, Et jours suivants, s'il y a lieu,

Par le ministère de Me BARTHOLOMÉ, Notaire à Saclas,

En présence de Me DECOLANGE, notaire à Sermaises.

OBJETS A VENDRE :

4 Chevaux et leurs harnais, 14 mères-Vaches jeunes, 2 Taures, 1 Taureau âgé de 15 mois, 2 Porcs gras. — 2 Voitures guimbardes, 4 Tombereau, 2 Charrues tourne oreilles, 2 Reversoirs en fer, 1 Tonneau à eau, 1 Roulean, 2 Herses à dents de fer, 5 Herses à dents de bois, Râteliers, Claies de parc, Tréteaux, Echelles, et quantité d'autres objets de culture.

A LOUER DE SUITE MAISON DE CAMPAGNE

Sise à Launay-Jacquet, commune de Fontenay,

GRAND JARDIN ET LOGEMENT POUR LE JARDINIER.

S'adresser à M. Louis RENARD, audit lieu de Launay Jacquet.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. - Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur

A LOUER Pour le 1" Mai 1874, (AVEC BAIL),

Place de l'Hôsel-de-Ville.

Composé de : vestibule, trois pièces, cuisine, cour, cave, lieux d'aisances; chambre haute avec grenier à

S'adresser à M. BOURDON, propriétaire, place de l'Hôtel-de-Ville.

MAISON DE CAMPAGNE PRÉSENTEMENT

Sise à Morigny, près Etampes, contenant : au rez dechaussée, cave, buanderie, une cuisine, salle à manger et salon. Au premier, trois chambres à coucher, deux petits greniers. Cour et jardin; et droit de chasse et de pêche sur une propriété de 25 arpents bordés de deux rivières. Prix : 350 fr. par an. - S'adresser chez Monsieur LHOPITAL, propriétaire à Etréchy (Seine-

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ qui a 600 fr. de Normandie, premier cru, rendus en gare d'Etampes, à 25 cent. le titre.

Affranchir et joindre un timbre, à l'Agence, à Deauville-sur-Mer.

Etude de Me BUISSON, notaire à Milly.

A CÉDER DE SUITE un bon Etablissement de Bourrelier, sis à Milly, place du Marché, avec l'Outillage et les Marchandises en dépendant.

S'adresser : soit à M. BORDET, qui l'exploite, soit à M. BUISSON, notaire.

GOUVERNEMENT DU PEROU DREYFUS FRÈRES & C'. DE PARIS



DÉPOTS EN FRANCE
Bordeaux, chez M. Adolphe Boulan.
Brest (Landerneau), chez M. Emile Vincent.
Cherbourg, chez M. Euzène Liais.
Dunkerque, chez M. C. Bourdon et Cle.
Havre, chez M. E. Ficquer.
Larochelle, chez M. d'Orbigny et Faustin fils
Lyon, chez M. Marc Gilliard.
Marseille et Cette, chez M. A. G. Boyket Cle.
Melun, chez M. V. Le Barre. Melun, chez M. V. Le Barre.
Nantes, chez MM. A. Jamont et Huard.
Paris. chez M. A. Mosseron Dupin.
St-Nazaire, chez MM. A. Jamont et Huard.

C'est le pectoral le plus nouveau et le plus efficace contre les maladies de poitrine, les rhumes, catarrhes, bronchites, l'enrouement, les maux de gorge, l'extinction de voix, l'asthme, la grippe, la coqueluche et les affections des voies urinaires.

voies urinaires.
Sirop: 3 fr. - Pâte: 1 fr. 50. Paris, i harmacie, rue de la Feuillade, 7. Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

4-3

ETAMPES. — SALLE TIVOLI.

Aujourd'hui et jours suivants

(RABAIS 50 POUR CENT)

de Lainages et Nouveautés pour Robes, Blanc de coton, Bonneterie, Toiles, Draperies, Vêtements pour le travail, Caracos, Corsets et Lingerie

RÉALISATION IMMÉDIATE DE LA MAISON

16, rue de Lafayette, et 27, rue Taithout. Paris

Liquidation que les circonstances rendent obligatoire

APERCU DE QUELQUES PRIX 800 Robes, laine nouveauté. — La 3 fr. 90 Bas écrus, 5 fils, renforcés, entièrement finis, la paire...... fr. 95

Toile des Vosges crèmée et demi-blanc, vendue précédemment 1 fr. 60...... 1 fr. UD

Choix considérable de tous les Tissus Nouveaux à des prix impossibles à toute autre Maison.

EXPOSITION PUBLIQUE. — ENTRÉE

Clôture irrévocable, Jeudi 16 Avril.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTERAIRE 16. ANNÉE

ABONNEMENTS

METARTEMENTS et ALSALE-LERRANTE. — Un an, 64 fr. — Six mois, 32 fr. — Trois mois, 16 fr. — Un mois, 5 fr. 50

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE:

MM. LE ROYER (Rhône) — Ch. ROLLAND (Saône-et-Loire) — RAMEAU (Seine-et-Oise)

DEPUTÉS SOUSCRIPTEURS MM.

MM. Lenoyer (Rhône). C. Rolland (Saône-et-Loire). Jules Grevy (Jura). E. CHARTON (Youne) FOURCAND (Gironde) General Billot (Corrèze).
RAMEAU (Seine-et-Oise).

Labélonye (Seine-et-Oise). TURQUET (Aisne).
JOZON (Seine-et-Marne).
FAYE (Lot-et-Garonne).
LEON ROBERT (Ardennes). Dr WARNIER (Alger). CRÉMIEUX (Alger).

MM. BARTHELEMY-ST-HILAIRE. LUCET (Constantine).
RIONDEL (Isère).
BOUCAU (Landes). TASSIN (Loir-et-Cher). Wilson (Indre-et-Loire) MÉLINE (Vosges).

32-30

MAGNIFIQUE PRIME GRATUITE

Dont le prix : 7 francs le volume, constitue une économie de plus de moitié sur les abonnements de Paris et de près de moitié sur les abonnements des departements

ABONNEMENTS de trois mois, 1 vol.; de six mois, 2 vol.; de neuf mois, 3 vol.; d'un an, 4 vol. Le port seul est à payer

A partir du commencement de Février, l'OPINION NATIONALE publie en seuilleton :

PUY DE MONTCHAL

Par ALFRED ASSOLLANT Histoire du grand siècle où la vérité historique et l'intérêt dramatique restent constamment unis sous la plume de l'habile écrivam

LE PUY DE MONTCHAL ENVOI RELIUKE ! DELUXE GRATIS PUY DE MONTCHAL

Diable à Paris 2 fr.

Diable à Paris 1 fr. 50 PAR VOLUME

de GRIMAULT et C',

PHARMACIENS A PARIS

Il suffit d'essayer une fois ce médicament pour se convaincre de son efficacité Un seul baquet, délayé dans un peu d'eau sucrée, fait disparaître le plus souvent la plus violente innvelle Pharmacopée française publiée par le gouvernement. Prix de la choses, 3 fr. — A Paris, Pharmacie, 7, rue de la Feuillade. — Dépot dans pharmacies. toutes les bonnes pharmacies.

AUX CULTIVATEURS ENGRAIS ORGANIOUES TITRÉS ET ASSIMILABLES

BOURGEOIS A IVRY (sur Seine) boulevard d'Alfort DOSAGE GARANTI SUR FACTURE ET SUR ANALYSE

DESIGNATION DES PRODUITS: Sang desséché 10 à 120/0 azote 33 fr. les 0/0 kilos en gare de l'acheteur.

14 à 16 0/0 superphosphate 32 fr. les 0/0 kilos en gare de l'acheteur.

Pour les Renseignements s'adresser à mes Agents généraux, pour le département de Seine-et-Oise : à Etampes, à M. DANCHOT; à Mantes, à M MOULLIERE; - à Gargenville, à M. DROCOURT; - à Corbeil, à M. LEFEVRE LEON; - à Rambouillet, à M. VINET; - à Saint-Ouenl'Aumône, à M. POLLET.

GAL m DES MOUTONS Guérison prompte et au MM. BELTON, pl 2 1

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
4 Avril 1874. Froment, 4re q Froment, 2e q Méteil, 4re q Méteil, 2e q Seigle Escourgeon Orge Avoine	27 78 24 28 22 61 48 24 45 42 16 85	10 Avril 1874. Blé-froment Blé-boulanger. Méteil. Seigle. Orge. Escourgeon. Avoine.	27 34 22 34 48 34 47 00 42 67	4 Avril 1874. Blé élite. Blé marchand. Blé champart. Méteil mitoyen. Méteil. Seigle. Orge. Avoine.	28 75 26 75 24 00 21 75 19 75 47 50

Cours des fonds publics. — Bourse de Paris du 4 au 10 April 1874

DÉNOMINATION.	Same	di 4	Lundi 6		Mardi 7		Mercr	edi 8	Jeu	di 9	Vendredi 10		
Rente 5 0 0			95 85	05 00		00		90		05	94 9		
- 3.0/0	59	75	59	70	59	65	1	75 65	85 59	25 60	84 7	75 65	
Emprunt 1872	95	15	95	12	94	97	95	00	95	05	95 (00	

Certifie conforme aux exemplaires distribués aux abovnés par l'imprimeur soussigné. Lumpes, le 11 Avril 1874.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 11 Avril 1874.

Enregistré pour l'annonce n°

Folio centimes, décimes compris.

franc el A Etampes, le

1874.